

Demande d'accès à l'information

Disponibilité des données	Taux de départ volontaire (taux de roulement) <sup>1</sup>	Écart entre les ETC autorisés par le SCT et le personnel réellement en poste		Nombre d'employés en poste	Nombre moyen annuel de postes vacants <sup>3</sup>	Nombre moyen annuel de poste en recrutement actif	Coût annuel pour la formation des nouveaux employés <sup>2</sup>	Nombre de personnes appartenant au SFPQ recrutés
		Cible d'effectif utilisé fixée par le SCT	Utilisation moyenne					
Au 31 mars 2010	16,33%	64 ETC	45,9 ETC	48	16	9	n.d.	3
Au 31 mars 2011	14,28%	64 ETC	40,5 ETC	53	11	14	n.d.	7
Au 31 mars 2012	22,9%	64 ETC	44,4 ETC	49	15	5	480,84	1
Au 31 mars 2013	8,3%	58 ETC	44,0 ETC	47	17	2	0	0
Au 31 mars 2014	0,0%	58 ETC	45,1 ETC	49	15	2	0	1
Au 31 mars 2015	2,0%	58 ETC	46,9 ETC	51	13	2	0	0
Au 31 mars 2016	5,1%	56 ETC	49,5 ETC	51	5	5	2757,13	5
Disponibilité des données	Taux de départ volontaire (taux de roulement) <sup>1</sup>	Écart entre les ETC autorisés par le SCT et le personnel réellement en poste <sup>4</sup>		Nombre d'employés en poste	Nombre moyen annuel de postes vacants <sup>3</sup>	Nombre moyen annuel de poste en recrutement actif	Coût annuel pour la formation des nouveaux employés <sup>2</sup>	Nombre de personnes appartenant au SFPQ recrutés
		Niveau d'effectif fixé par le SCT (en heures rémunérées)	Utilisation réelle (en heures rémunérées)					
Au 31 mars 2017	12,6%	103600/ 57 ETC	90 494 (87%) = 49,55 ETC	48	9	2	900,49	1
Au 31 mars 2018	10,1%	103600/57 ETC	74 423 (71,8%) = 40,75 ETC	43	14	1	0	0
Au 31 mars 2019	20,5%	103600/57 ETC	71 749 (69,3%) = 39,28 ETC	41	16	3	0	1

<sup>1</sup> Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés permanents, c'est-à-dire le nombre de personnes employées sur une base permanente qui ont volontairement quitté l'organisation (démission, retraite ou mutation) durant l'année financière et le nombre moyen d'employés en poste au cours de cette même période. Le BAPE ne fait pas la distinction des données entre le taux de départ volontaire et le taux de roulement. Ce taux est calculé pour l'ensemble des employés du BAPE et ne fait pas la distinction entre les différentes accréditations syndicales. Étant donné la très petite taille de l'organisme, un seul individu représente un pourcentage important.

<sup>2</sup> Seuls les 7 derniers exercices financiers sont disponibles. Les données concernent uniquement le personnel fonctionnaire.

<sup>3</sup> Les données concernant le nombre moyen est pour l'ensemble du BAPE

<sup>4</sup> En 2017, la notion d'ETC a été remplacée par le calcul des heures rémunérées. La nouvelle cible du BAPE a été fournie par le SCT. Les heures rémunérées incluent également les heures supplémentaires payées.